



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrologie légale

APPROVAL No - N° D'APPROBATION

AV-2214 Rev. 2

MAY 13 1992

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Diesel/Gasoline Dispensers

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Distributeur d'essence/de diesel

APPLICANT / REQUÉRANT:

Bennett Pump Canada Ltd.
8 Finley Road
Brampton, Ontario
L6T 1A9

MANUFACTURER / FABRICANT:

Bennett Pump Canada Ltd.
Brampton, Ontario

MODEL(S) / MODÈLE(S):

SERIES/Série 7000
SERIES/Série 9000

RATING / CLASSEMENT:

9 - 45 L/Min
(18-90 L/min., High Capacity/Haute capacité)

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The Bennett 7000 and 9000 series electronic computing dispensers are designed for delivering gasoline and diesel products at service stations.

The main components of these dispensers are as follows:

- 1½" inlet(s)
- Bennett type 75, positive displacement pumping unit(s) with strainer and air eliminator assembly with ¾ h.p. motor or remote submersible centrifugal pump(s) that are of a design that do not pump air or vapour entrained at the pump suction.
- Bennett SB100 or type 40, positive displacement piston type meter(s).
- Three channel pulser(s), model N-2379 enclosed in a cast aluminium housing marked with part number N-1658.
- 7000 series uses a model N-7546 electronic computing register.
- 9000 series uses a model N-7250 electronic computing register.
- The high capacity dispensers are equipped with 1" outlets instead of ¾" outlets.

Both registers model N-7546 and N-7250 incorporate one volume and total sale liquid crystal display per side and each grade has an individual price per litre liquid crystal display for each hose outlet.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Les distributeurs calculateurs électroniques Bennett des séries 7000 et 9000 sont destinés à livrer de l'essence et du diesel dans les stations-service.

Les principaux composants des présents distributeurs sont les suivants:

- entrée(s) de 1½"
- pompe(s) volumétrique(s) Bennett, type 75, munie(s) d'une crête et d'un éliminateur d'air comportant un moteur (HP) ou pompe(s) centrifuge(s) submersible(s) à distance qui ne pompent pas d'air et n'entraînent pas des vapeurs à l'aspiration de la pompe.
- compteur(s) volumétrique(s) à pistons Bennett, SB100 ou type 40
- générateur(s) d'impulsions à deux canaux, modèle N-2379, installé dans un boîtier en aluminium moulé portant la référence N-1658
- totalisateur calculateur électronique de modèle N-7546 dans le cas des distributeurs de la série 7000
- totalisateur calculateur électronique de modèle N-7250 dans le cas des distributeurs de la série 9000
- Les distributeurs de haute capacité comportent des sorties de 1" au lieu de sorties de ¾".

Les totalisateurs des modèles N-7546 et N-7250 sont munis d'un afficheur à cristaux liquides indiquant le volume et la vente totale de chaque côté et un afficheur indiquant le prix unitaire est installé pour chaque qualité.

SUMMARY DESCRIPTION: (Continued)

The following options are available:

- Method of payment before fuel is purchased (i.e. cash or credit).
- Volume or dollar preset.

The 7000 and 9000 series dispensers are described by their model number as follows:

1st digit:

- 7- indicates that the dispenser is from the 7000 series.
- 9- indicates that the dispenser is from the 9000 series.

2nd digit:

- 0- dispenser with high hose canopy that uses a remote submersible centrifugal pump.
- 1- dispenser with high hose canopy that is equipped with pump and air eliminator assembly.
- 2- dispenser without high hose canopy that uses a remote submersible centrifugal pump.
- 3- dispenser without high hose canopy that is equipped with pump and air eliminator assembly.

3rd digit:

indicates the number of products. (The 7000 series are available for 1 or 2 products while the 9000 series are available for 2, 3 or 4 products).

4th digit:

- indicates the number of hoses. (The 7000 series are available with 1, 2 or 4 hoses while the 9000 series are available with 2, 3, 4, 6 or 8 hoses.

DESCRIPTON SOMMAIRE: (Suite)

Les options suivantes sont offertes:

- mode de paiement avant l'achat du combustible (c.-à-d. comptant ou crédit)
- prédétermination du volume ou du montant (dollars).

Les numéros de modèles des distributeurs des séries 7000 et 9000 signifient:

1ier chiffre:

- 7- indique que le distributeur appartient à la série 7000
- 9- indique que le distributeur appartient à la série 9000

2ième chiffre:

- 0- indique qu'il s'agit d'un distributeur avec bâti à tuyère élevé qui utilise une pompe centrifuge submersible à distance
- 1- indique qu'il s'agit d'un distributeur avec bâti à tuyère élevé qui comporte un ensemble pompe/éliminateur d'air
- 2- indique qu'il s'agit d'un distributeur sans bâti à tuyère élevé qui utilise une pompe centrifuge submersible à distance
- 3- indique qu'il s'agit d'un distributeur sans bâti à tuyère élevé qui utilise un ensemble pompe/éliminateur d'air

3ième chiffre:

indique le nombre de produits livrés. (Les distributeurs de la série 7000 peuvent livrer 1 ou 2 produits, alors que les distributeurs de la série 9000 peuvent en livrer 2, 3 ou 4.)

4ième chiffre:

indique le nombre de tuyères. (Les distributeurs de la série 7000 comportent 1, 2 ou 4 tuyères, alors que les distributeurs de la série 9000 en comportent 2, 3, 4, 6 ou 8.)

SUMMARY DESCRIPTION: (Continued)

On both registers, model N-7546 and N-7250, a keyswitch located adjacent to the register permits the dispenser to operate in either stand-alone mode or in conjunction with a remote control console. It also authorizes access to diagnostics, parameter settings and totals via a keypad.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

DESCRIPTION SOMMAIRE: (Suite)

Un interrupteur à clé situé à la droite des totalisateurs des modèles N-7546 et N-7250 permet d'utiliser les distributeurs en mode autonome ou de concert avec un pupitre de commande installé à distance. Cet interrupteur permet également d'accéder au programme de diagnostic, de fixer les paramètres et d'obtenir les totaux par l'entremise d'un bloc de touches.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

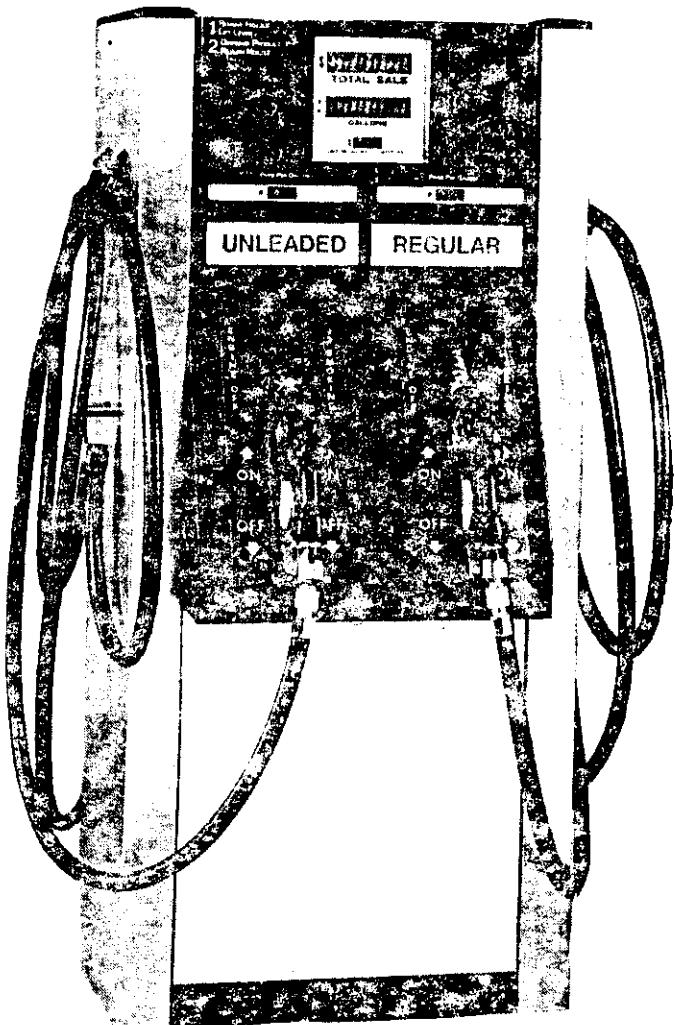
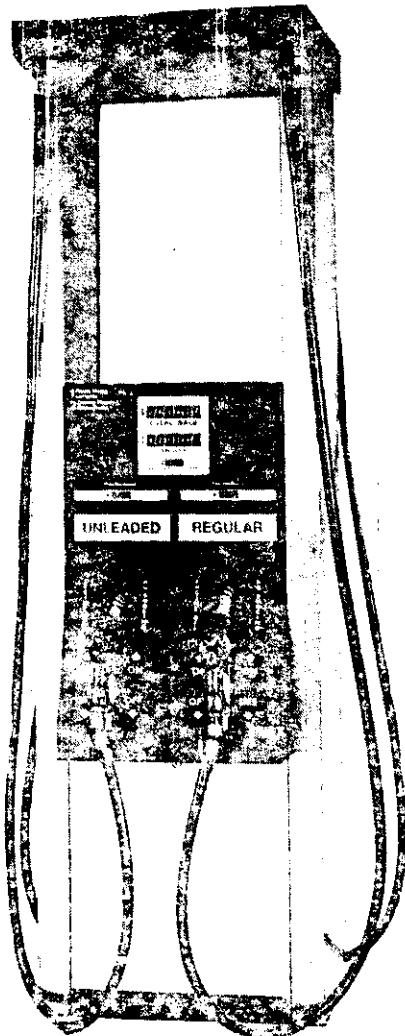
Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

MAY 13 1992

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale

SERIES/Série 7000



SERIES/Série 9000

